

Cahier des charges Boutique éphémère

1, avenue Eugène Thomas - 94 270 LE KREMLIN-BICETRE



Dossier à faire parvenir par mail : commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Ou par courrier : Monsieur le Maire - Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1, place Jean Jaurès 94 270 LE KREMLIN-BICETRE

1. Préambule

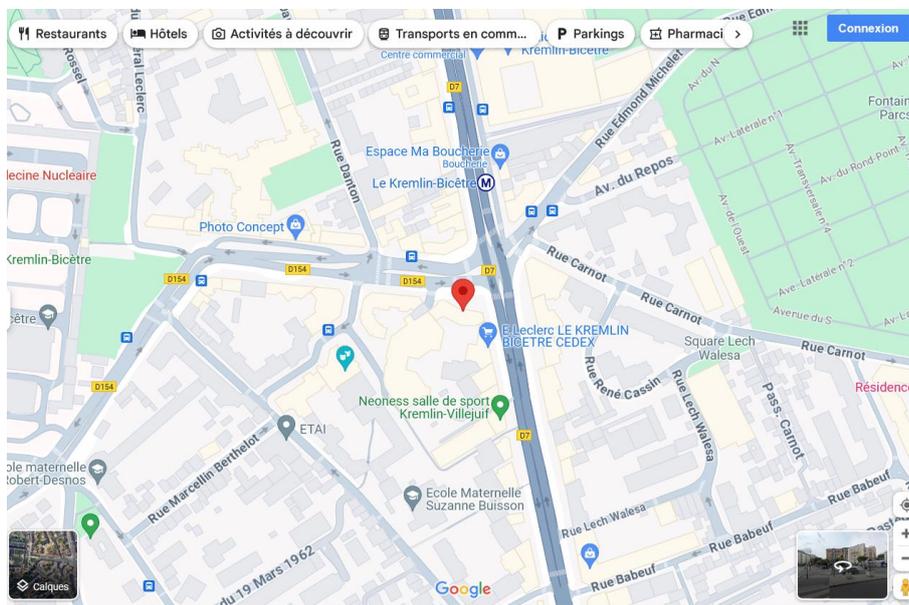
La Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite poursuivre son expérimentation d'une boutique éphémère, afin de valoriser le triptyque : production locale - écologie - artisanat.

Cette expérimentation est prévue durant 1 année. Chaque porteur de projet sera sélectionné pour occuper le local pendant 1 mois.

L'objectif est de renforcer l'offre du centre-ville, en complément des activités déjà existantes à proximité. Elle permettra également aux porteurs de projet de tester leurs produits et concept dans le cadre d'un local commercial au cœur du Kremlin-Bicêtre.

2. Description du local

Le local commercial est situé au 1, avenue Eugène Thomas à l'angle des avenues de Fontainebleau et Eugène Thomas.



Le local actuel mesure environ 16 m² et se compose d'une boutique sur rue, située à droite de la porte d'entrée de l'immeuble.

Deux caves en sous-sol et un sanitaire collectif (à usage non exclusif) situé à l'arrière de l'immeuble.

La boutique :



Terrasse/ Etalage :

Une autorisation d'occupation du domaine public pourra être envisagée selon l'activité et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

3. Conditions et modalités de mise à disposition

Un bail dérogatoire, ou bail courte durée, d'une durée d'un mois, sera signé entre la ville et le preneur.

La boutique éphémère sera mise à disposition pour chaque artisan/commerçant, du premier jour ouvré du mois jusqu'au dernier.

L'état des lieux de sortie se déroulera le matin du dernier jour ouvré à 10h.

Les jours et horaires d'ouverture proposés sont : du lundi au dimanche de 10h à 19h30

En cas d'existence d'un employé salarié, il est rappelé que ce dernier peut travailler au maximum 6 jours par semaine.

Le preneur ne pourra ni sous-louer, ni prêter les lieux, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit.

La location comprend la mise à disposition de l'eau et de l'électricité.

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plainte.

Le local doit en être maintenu en état de propreté tel qu'il est défini dans l'état des lieux entrant. En cas de constat de casse, état de saleté du local, de détérioration, ou de disparition de mobilier, la caution de 200€ sera conservée par la Ville.

4. Conditions financières

Le loyer du bail commercial dérogatoire, ou de courte durée, du local est fixé à 834 € HT et HC par mois. Les charges s'élèvent à 50 € par mois

Un dépôt de garantie de 200 € sera toutefois sollicité lors de la signature du bail dérogatoire, ou bail courte durée, et remis au preneur après l'état des lieux si aucun dégât, aucun constat de casse, aucun état de saleté du local, aucune détérioration ou disparition de mobilier n'est constaté.

5. Critères de sélection des offres

Les demandes seront traitées en fonction des critères suivants :

- Priorité accordée à l'artisanat local kremlinois, à la production locale et à aux activités en lien avec l'écologie
- Diversité de l'offre proposée au regard de l'existant dans le centre-ville
- Qualité esthétique des articles proposés

Les activités de restauration sont exclues, aucune extraction n'étant présente dans le local.

6. Dossiers de candidatures

Chaque candidat devra remettre sous forme de fichier PDF :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- La fiche de candidature jointe au dossier, complétée et signée
- 4 à 6 photos des articles proposés à la vente

Les dossiers seront transmis par mail à l'adresse : commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Ou par courrier à : Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre - Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1 place Jean Jaurès 94 270 LE KREMLIN-BICETRE

Pendant la consultation, des informations pourront être obtenues à l'adresse suivante :

commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Des visites pourront également être organisées.

